

Discours prononcé par Jean-Michel Delmotte, Représentant de l'UNICEF en Tunisie

Colloque de l'UNESCO et des Parlementaires maghrébins sur l'Éducation préscolaire (Abou Nawas Tunis, 15/18 février 2006)

Monsieur le Président de la chambre des députés,
Madame La Secrétaire Générale de la Commission Nationale pour l'UNESCO,
Mesdames et Messieurs, honorables parlementaires représentant les peuples du Maghreb,

C'est un honneur pour moi de participer à l'ouverture de ce séminaire régional sur la petite enfance, un thème qui me tient particulièrement à coeur.

Le cerveau humain se développe pour la plus grande partie avant l'âge de trois ans. Bien avant que nombre d'adultes ne se doutent même de ce qui se passe, les cellules du cerveau prolifèrent chez le nourrisson, ses synapses crépitent et les structures qui détermineront le reste de sa vie se mettent en place. En 36 mois seulement, l'enfant développe sa capacité à penser, à parler, à apprendre et à raisonner et pose les bases de ses valeurs et de son comportement social d'adulte.

C'est parce que ces premières années sont riches de tant de changements, parce que leur influence s'exercera tout au long de sa vie, qu'il faut assurer les droits de l'enfant au tout début de sa vie. Les options choisies et les mesures prises au nom des enfants au cours de cette étape cruciale affecteront non seulement la manière dont un enfant se développe, mais également le progrès d'un pays.

Aucun plan réaliste de développement humain ne peut attendre que les enfants atteignent l'âge de 18 ans pour défendre leurs droits. Aucun non plus ne peut se permettre de gâcher la période la plus propice pour intervenir, qui va de la naissance à l'âge de 3 ans.

Les années de la petite enfance devraient mériter une priorité absolue lorsque les gouvernements responsables décident des lois, des politiques, des programmes et des budgets. C'est en cela que les parlementaires ont un rôle crucial

Pourquoi investir dans la petite enfance ? Tout d'abord, parce que, comme je l'ai dit précédemment, la neuroscience démontre l'influence des trois premières années sur le reste de la vie de l'enfant : la santé, l'éducation, la nutrition, l'eau, l'assainissement du milieu, l'identité civile, le développement cognitif, psychologique et affectif.

Les arguments économiques sont également probants : productivité accrue à tout âge, meilleur niveau de vie à l'âge adulte, réduction subséquente pour la société des coûts entraînés par les cours de rattrapage et les services de santé et de réhabilitation, et augmentation des chances d'une meilleure vie, de meilleurs revenus une fois devenus des parents et des dispensateurs de soins.

Tout aussi importants sont les facteurs sociaux : une intervention effectuée dès les premières années de la vie permet de réduire les disparités économiques et sociales,

dont, entre autre, l'inégalité entre les hommes et les femmes. Ceux qui depuis longtemps étaient laissés-pour-compte peuvent alors mieux s'intégrer.

Restent enfin les raisons politiques : la place qu'occupe un pays au sein de l'économie mondiale dépend des compétences de ses habitants. Or celles-ci sont acquises très tôt dans la vie, avant l'âge de trois ans.

Mais quelle est donc notre responsabilité conjointe.

1. Assurer que tous les enfants, sans exception, soient enregistrés à la naissance et se lancent dans la vie à l'abri de la violence, reçoivent une alimentation adéquate, aient accès à de l'eau propre et à des équipements d'assainissement, bénéficient de soins de santé primaires et participent à des activités d'éveil cognitif et psychosocial.
2. Aider les familles et les communautés à s'occuper de leurs jeunes enfants.
3. Dégager les fonds nécessaires pour garantir à chaque enfant le meilleur départ possible dans la vie.
4. Investir maintenant pour assurer aux familles l'accès aux services de base dont elles ont besoin pour élever leurs jeunes enfants plutôt que dépenser davantage plus tard pour remédier aux problèmes qui ne manqueront pas de se poser.

Voilà notre responsabilité pour mettre en œuvre nos engagements internationaux (la CDE) et moraux vis-à-vis de nos citoyens, de nos citoyennes, de nos électeurs. Pour vaincre les disparités, les inégalités, et bâtir le futur sur l'espoir.

Mais même lorsque les gouvernements reconnaissent que leurs investissements devraient mieux correspondre aux possibilités, un problème pratique reste à résoudre. Les services de prise en charge des jeunes enfants ne peuvent pas être précisément rattachés à un secteur particulier car ils répondent à des besoins et des droits indivisibles, à savoir, la santé, la nutrition, un milieu sans risques et le développement psychosocial et cognitif. Comme les systèmes qui permettraient de mettre en œuvre une stratégie intégrée et intersectorielle ne sont pas toujours en place, les divers ministères chargés d'aider les enfants et de soutenir les familles ont tendance à se renvoyer la balle: la prestation de services aux enfants de moins de trois ans glisse entre les mailles du système et n'est finalement assurée par personne. Voilà pourquoi les gouvernements, à tous les niveaux, doivent intervenir pour faire respecter les droits des enfants et répondre aux besoins de leur pays. Cette responsabilité doit aussi être assumée en partie par les organisations de la société civile, les entreprises, les associations religieuses, les organisations non gouvernementales (ONG) et les enfants et les adolescents eux-mêmes. Voici pourquoi ce défi de la transversalité de la petite enfance doit être relevé par une réponse transversale : la Tunisie, exemple que je connais, a mis en place un comité interministériel chargé de penser et de coordonner les efforts nationaux d'habilitation, d'information et de formation des parents à une parenté responsable. Je sais que d'autres pays de la région ont fait de même.

Alors quels sont les éléments essentiels des programmes réussis en faveur de la petite enfance ? J'y vois 6 éléments indispensables :

1. D'abord une référence claire aux principes fondateurs de la Convention relative aux droits de l'enfant, garantissant la non-discrimination, veillant aux intérêts supérieurs de

l'enfant, à son droit à la survie et à un développement complet et encourageant la participation des enfants dans tous les domaines qui les concernent.

2. Une bonne connaissance du tissu socio-culturel : que ces programmes s'appuient sur les points forts des collectivités, des familles ou des structures sociales, sur des pratiques pédagogiques positives et sur la détermination des parents à subvenir le mieux possible aux besoins de leurs enfants. Qu'ils s'appuient sur les communautés, respectent leurs valeurs culturelles, développent les capacités locales, mobilisent et responsabilisent tous les participants.

3. Comme déjà indiqué, qu'ils englobent – soient intégratifs - les divers éléments constitutifs de la petite enfance : de santé, de nutrition et de développement psychosocial et cognitif de l'enfant.

4. Qu'ils s'élaborent en collaboration avec les familles et pour elles, de façon à respecter non seulement les droits de chacun mais aussi les atouts de chacun, avec un rôle clair pour le père, les grands-parents, les enfants eux-mêmes.

5. Qu'ils soient inclusifs et garantissent l'égalité d'accès à tous les enfants, y compris les filles et ceux qui risquent de prendre du retard dans leur développement ou qui sont porteurs de handicap.

6. qu'ils soient économiques et durables.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, quelques éléments que je souhaitais partager avec vous, au nom de l'UNICEF, votre partenaire privilégié en faveur de la petite enfance. Il n'y a pas de recettes miracles pour la mise en œuvre de programmes nationaux en faveur de la petite enfance. Mais nous croyons qu'une porte d'entrée évidente dans un contexte de ressources limitées est d'investir dans la formation parentale. Dans nos pays qui ont vu les taux de mortalité infantile diminuer de façon importante ces dernières années, avec des taux élevés d'alphabétisation et de scolarisation, la réponse consiste à donner directement aux dispensateurs de soins des informations simples sur le développement de l'enfant. Des informations qui ne traitent pas uniquement de ses problèmes de survie mais aussi de son développement social, affectif, intellectuel et spirituel. La stratégie utilisée est un mélange d'information, de communication et d'éducation dirigée vers les familles (mères, pères, grands-parents) et utilisant à la fois la radio, la TV, la communication directe et le travail en groupes.

Mesdames et Messieurs, votre capacité d'intervention est triple : lois, budgets, suivi. Vous votez les lois, faites vos lois en pensant à ces politiques intégratives en faveur de nos enfants de 0 à 8 ans. Vous votez les budgets nationaux, adoptez les budgets nationaux qui donnent la priorité à cette période de la vie : investir dans la petite enfance, c'est faire des économies sur les budgets sociaux de rattrapage et de corrections futurs. Et enfin, le suivi, soyez curieux de la petite enfance. Visitez les centres scolaires et les garderies, les crèches et tous les établissements qui servent la petite enfance, posez des questions aux responsables qui leur sont dévoués, informez-vous et exigez que ces services soient les meilleurs possibles pour les enfants. Pour toutes ces missions, l'UNICEF est à vos côtés et peut, j'en suis persuadé, vous appuyer et vous aider.

Je vous remercie.